



Droit succession suite ce dece

Par **SUPERPOLO62**, le **03/10/2009** à **16:52**

Bonjour,

MON PERE est decedee le 09 mai 2009 il etait suivie par une tutelle de la vie active car atteint par helzamer ce qui le placa a h opital hors depuis ce jour plus de rien voir lil est rentrer avec de l'argent il doit soit dissant 16000 euros hopital bien queil reste ren compte ccp5700euros disponible plus aucun courier mas ettaisjustifier seul reponse de la tutelle jevous ais envoyer ces courier relatant des rentes argent tel que pension de guerre mais aucun document m'est arriver alors je porte plaine contre qui la poste ou la tutelle moi jai de grave probleme locomoteur ou faut il savoirqui a voler car tout est mis en p lace a ne pas me repondre alors aidez moi car classée vulnerable comme HANDICAPER MERCI////////